

A R R Ê T É

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: SAUCHAY Marie-Laure

Le vendredi 28 août 2026

Représentant l'association : L'AGORA

En qualité de : Directrice

Adresse de l'association : 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Clap de fin de l'été

Adresse de la manifestation : Skate Park à Peronnas

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le vendredi 04/09/2026 de 17h00 à 23h30.

A R R Ê T E

ARTICLE I –Madame SAUCHAY Marie-Laure est **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra au Skate Park à PÉRONNAS le :

Vendredi 04/09/2026 de 17h00 à 23h30

ARTICLE III : Les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame SAUCHAY Marie-Laure, 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas.
- Messieurs les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, vendredi 28 août 2026

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

